

Pour ne pas oublier
ceux qui oublient,
donnez du sens
à votre patrimoine.

Legs, donations et assurances-vie
en faveur de la Fondation Médéric Alzheimer



SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA FONDATION p. 4

LE LEGS p. 10

LA DONATION p. 12

L'ASSURANCE-VIE p. 14

PRÉSENTATION DE LA FONDATION MÉDÉRIC ALZHEIMER

En s'appuyant sur la recherche en sciences humaines et sociales et en santé publique, la Fondation Médéric Alzheimer fait depuis plus de 20 ans progresser l'état des connaissances sur la vie avec la maladie, ce qui permet de soutenir les professionnels, d'accentuer la prévention, améliorer l'accompagnement et agir pour une société plus inclusive.

La Fondation développe une vision globale de la maladie d'Alzheimer et met en œuvre une approche pluridisciplinaire et décloisonnée : biomédicale, médico-sociale, juridique, économique.

1999 - Création de la Fondation Médéric Alzheimer, reconnue d'utilité publique



À l'initiative du groupe de protection sociale Médéric, devenu Malakoff Humanis, sur une intuition : en l'absence de traitement préventif ou curatif, le prisme des sciences humaines et sociales, les interventions psycho-sociales et les acteurs de terrain contribuent à améliorer de manière significative la prise en compte des besoins et les conditions de vie des personnes malades et de leurs proches.

Xavier Emmanuelli, créateur du SAMU social, ancien Ministre, est nommé Président.

2001 - Soutien à la recherche en sciences humaines et sociales

La Fondation lance un appel à Prix de thèse et un appel à candidatures « bourses doctorales » pour encourager les jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales à s'intéresser à la maladie d'Alzheimer.

La FMA publie « *Vivre avec la maladie d'Alzheimer. L'aide aux aidants en France. Identifier, comprendre, agir.* », un livre ressources didactiques et pédagogiques pour améliorer l'accompagnement et la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

2002 - Soutien aux professionnels de terrain

Conscient des besoins croissants du terrain, la FMA lance un appel à projets pour soutenir des initiatives locales destinées à améliorer le quotidien des malades et leurs proches : aménagement de jardins, formation du personnel...

2003 - Mise en ligne d'un annuaire des structures d'hébergement spécialisées la maladie d'Alzheimer

À la suite de l'enquête nationale des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leurs aidants, la Fondation met en ligne un annuaire répertoriant 12 000 structures spécialisées.

2004

- Lancement de la collection Repères

La FMA publie son 1^{er} Guide Repères : « *Accompagner les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés. Donner du sens aux pratiques* ». Cette nouvelle collection s'adresse aux professionnels des établissements accueillant des personnes ayant des troubles cognitifs, mais peut également constituer un outil de réflexion pour les familles et leur proche.

- Création et mise en ligne d'une base de connaissances

La FMA met en ligne une base de connaissances à destination des chercheurs et des professionnels de santé : une veille mensuelle à 360° de la presse nationale et internationale sur la maladie, à partir de 56 sources. Une revue de presse mensuelle voit le jour également.

2005 - LA FMA s'ouvre à l'international

La FMA rejoint « North Sea Dementia Group » qui regroupe des associations de patients, des Fondations et des experts européens dont le but est un partage des pratiques, porter les revendications au niveau européen.

2006 - Création de l'Observatoire

La Fondation se dote de son propre Observatoire et publie le 1^{er} numéro de la Lettre de l'Observatoire : « La santé des aidants familiaux ».

2007 - Françoise Héritier nommée Présidente de la FMA

Françoise Héritier, anthropologue au Collège de France, succède à Xavier Emmanuelli comme présidente.



2008

- Lancement du Prix CNSA-FMA « Lieux de vie collectifs et autonomie »

La Fondation Médéric Alzheimer s'associe à la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour encourager les architectes à concevoir des lieux de vie collectifs inclusifs.

- Publication d'un Rapport sur les différentes formules de répit

Rapport rédigé dans le cadre du 3^e Plan Alzheimer 2008-2012, sur la typologie nationale et internationale des différentes formules de répit, à la demande de la Direction Générale de l'Action Sociale (Ministère de la Santé).

2009

- La FMA reçoit le 1^{er} Prix ADI au Congrès Alzheimer Disease International

La FMA est récompensée pour ses travaux sur les Interventions non Médicamenteuses.



- Bruno Anglès d'Auriac, nouveau Président

Délégué Général du Groupe Médéric, à l'origine de la création de la Fondation, devient président.

2011

- Eval'zheimer[®] récompensé

Les trophées du grand âge distinguent Eval'zheimer[®], programme d'adaptation environnementale en EHPAD et sensibilisation des personnels.



- Lettre de l'Observatoire sur les métiers

L'Observatoire lance de nouvelles enquêtes métiers afin de mieux cerner le rôle de ces praticiens auprès des personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer. Trois métiers à l'honneur : ergothérapeute, orthophoniste et psychomotricien.

2012 - Création du centre de formation Eval'zheimer[®]

Le centre de formation a pour ambition de former les professionnels pour mieux accompagner les personnes âgées avec des troubles cognitifs, et ce en améliorant leur environnement physique et social.

2013 - Séminaire de la recherche en sciences humaines et sociales

La Fondation réunit 60 chercheurs en sciences humaines et sociales pour échanger sur les pratiques et les enjeux autour de la maladie d'Alzheimer.

2014

- Collaboration avec le Conseil supérieur du notariat

Cette collaboration donne lieu à la publication d'un Guide : « Le notaire face aux citoyens en situation de handicap cognitif » afin d'aider les notaires à mieux appréhender les troubles cognitifs.



- 1^{re} vague de l'Enquêtes Longévité Dépendance Risque et Soutien - ELDERS

L'Observatoire, en collaboration avec Kantar Public (TNS Sofres), lance l'enquête nationale ELDERS auprès de 6 000 personnes. Celle-ci sera reconduite tous les deux ans et donne lieu à la publication d'un baromètre.

2015 - Deux nouvelles publications

L'Observatoire publie un nouveau rapport « Combien coûte la maladie d'Alzheimer ? »



Juin 2021 | Numéro 57

LA LETTRE DE L'OBSERVATOIRE

La Fondation, afin d'informer ses donateurs, lance une lettre d'information Mieux vivre ensemble la maladie d'Alzheimer.

2016

- Publication du « Modèle architectural Eval'zheimer® »

Le Programme Eval'zheimer® est une intervention de terrain, expérimentée scientifiquement de 2007 à 2010 en collaboration avec la direction de l'Action sociale des Caisses de retraite Agirc et Arreo.

- Élaboration de la grille AVEC

En partenariat avec Optic 2000 et Audio 2000, la Fondation élabore la grille AVEC pour aider au repérage des troubles sensoriels en EHPAD.

- Septembre : 1^{er} baromètre « Risque de perte d'autonomie et comportements des Français »

Le baromètre est élaboré à partir des données de la dernière vague de l'enquête ELDERS (Enquêtes Longévité Dépendance Risque et Soutien).

Mieux ensemble
Vivre la maladie d'Alzheimer

2017

- Assises nationales de la recherche et de l'innovation sociale

Précédées d'une consultation nationale, les assises ont réuni 600 personnes pour relever le défi du vieillissement cognitif.

- Création d'un Living Lab

En partenariat avec l'Accueil de Jour de l'hôpital de la Porte Verte (Univi).

- Une nouvelle présidente

Hélène Jacquemont succède comme présidente à Bruno Angles d'Auriac qui reste président d'honneur. Elle est Conseillère de Paris en charge, notamment, des seniors, de la prévention de la perte d'autonomie et de l'inclusion numérique à la Mairie du 17^e arrondissement de Paris.



2018 - Publication du Livre-Plaidoyer « Alzheimer Ensemble, Trois chantiers pour 2030 »

Le Livre-Plaidoyer fait la promotion d'une approche transversale de la maladie afin de faire émerger des solutions innovantes. La Fondation Médéric Alzheimer souhaite ainsi que son programme d'actions alimente la réflexion collective et enrichisse les politiques publiques.

2019 - Création du Collectif Alzheimer Ensemble Construisons l'avenir



Soutenir et accompagner des initiatives inspirantes pour relever le défi du vieillissement cognitif : telle est l'ambition partagée du collectif Alzheimer Ensemble Construisons l'avenir.

2020

- 8 avril : Prix « Confinés mais pas isolés »

En pleine crise sanitaire, la Fondation décide de soutenir les équipes soignantes en créant le Prix « Confinés mais pas isolés » pour récompenser des actions ou des services, mises en place pendant la crise du covid-19, qui ont permis de préserver le lien social et la qualité de vie des personnes malades.

- 15 avril : Publication du *Guide utilisateur pour iPad*

Conçu dans le cadre du Living Lab de la Fondation et en partenariat avec l'accueil de jour de la Porte Verte et ses usagers, le guide est un outil facilitant la prise en main d'un IPAD afin de lutter contre l'exclusion numérique des personnes âgées.

- 9 septembre : Loi Grand Âge

La Fondation propose huit mesures phares pour que les personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer et leurs proches aidants bénéficient d'un meilleur accompagnement.

- 21 septembre : Publication des résultats de l'étude ELDERS

Publication du 3^e Baromètre « Perte d'autonomie, maladie d'Alzheimer et Aidance : qu'en disent les Français ? » réalisé à partir de la dernière vague de l'enquête ELDERS (Enquêtes Longévité Dépendance Risque et Soutien).

- 2 novembre : Une nouvelle Directrice Générale

Christine Tabuenca rejoint la Fondation Médéric Alzheimer en tant que Directrice Générale.

2021

- 30 avril : Réunion de lancement du Conseil Éthique et Scientifique

Le Conseil Éthique et Scientifique de la Fondation se réunit pour la première fois. Huit personnalités siègent pour apporter leur éclairage scientifique et éthique.

- 6 juillet : Publication du Guide « Interventions non médicamenteuses et maladie d'Alzheimer »

2022

- 2 février : Publication du Rapport sur les UCC

La Fondation publie les résultats de son étude qualitative menée avec le GéronD'if sur les unités cognitivo-comportementales, pour dresser un premier bilan depuis leur création et identifier des pistes d'amélioration.

- 21, 28 et 4 avril : Décryptage 2022 - Les lundis Alzheimer

Sous forme de webinaires, le collectif Alzheimer Ensemble propose trois nouveaux rendez-vous qui abordent les enjeux majeurs que sont la prévention, l'accompagnement et l'habitat.

- 29 avril : Lancement d'un nouvel Appel à projet

Les bienfaits des interventions non médicamenteuses ne sont plus à démontrer. Pour favoriser leur ancrage sur le terrain, la Fondation innove avec un nouvel appel à projets d'une dotation de 50 000 €.

- 20 septembre : La chambre HospiSenior lauréat du Prix FHF/FMA

Mobilisées pour un meilleur accueil des personnes malades à l'hôpital, la Fondation et la Fédération hospitalière de France dévoilent les lauréats du Prix « Vers un hôpital Alzheimer friendly ». La chambre HospiSenior décroche le grand prix.

- Décembre

- 2nd prix poster à Alzheimer Europe

Alzheimer Europe récompense la FMA pour ses travaux sur le thème « Vers un hôpital Alzheimer Friendly ».

- Lancement d'une campagne de communication grand public. La FMA dans le cadre de ses travaux sur la Prévention lance une campagne de sensibilisation à la prévention de la maladie d'Alzheimer grand public qui bénéficie d'une large diffusion dans les médias.



LE LEGS

Vous pouvez, par la rédaction d'un testament, contribuer à l'éradication de la maladie d'Alzheimer. Vous pouvez soutenir efficacement la Fondation Médéric Alzheimer qui favorise l'amélioration de la qualité de vie et des soins des malades et leurs proches.

À défaut de manifester votre volonté, votre succession sera réglée en application des règles légales qui désignent vos héritiers ou ayants droit :

- **si vous ne laissez pas de descendants** (enfants ou petits-enfants) ou de conjoint survivant, ce sont vos parents, vos frères ou sœurs, vos neveux ou nièces voire de lointains parents qui hériteront de vous. À défaut, ce sera l'État français ;
- **si vous laissez des descendants et/ou un conjoint survivant**, vous pouvez librement disposer d'une partie de votre patrimoine appelée « quotité disponible » dont l'importance varie en fonction du nombre de personnes concernées et de leur qualité.

Votre notaire sera à même de vous renseigner à ce sujet.

LES FORMES DE TESTAMENT

Il existe quatre formes de testaments dont deux sont les plus fréquents :

- **le testament olographe** qui est la forme la plus courante de testament. Il doit être écrit de la main de son auteur sur papier libre (non dactylographié), daté (jour, mois et année) et signé. Aucune formule n'est nécessaire ;
- **le testament authentique** dicté par le testateur à deux notaires ou à un notaire assisté de deux témoins.

LES TROIS CATÉGORIES DE LEGS

Vous pouvez instituer la Fondation Médéric Alzheimer en tant que légataire :

- **universel** : c'est-à-dire de la totalité de vos biens sans distinction ;
- **à titre universel** : c'est-à-dire d'une fraction de votre héritage (un quart, un tiers...) ou d'une catégorie de biens (tout mon mobilier, tous mes immeubles...) ; ou une quotité de biens (un quart de mes immeubles par exemple) ;
- **à titre particulier** : c'est-à-dire d'un bien déterminé (un compte bancaire, une somme d'argent, un immeuble...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous précisez dans votre testament, que le legs particulier que vous consentez est net de frais et de droits, c'est votre succession qui les supportera à la place de votre légataire (legs dit « net de frais et de droits »). En usant de cette faculté, vous pouvez à la fois gratifier une personne qui vous est chère et une association reconnue d'utilité publique.

Exemple : vous voulez laisser une somme de 15 000€ à une amie. Les règles successorales imposent cette personne à hauteur de 60 % soit $15\,000\text{€} - 60\% = 9\,000\text{€}$. Il ne lui restera donc que $15\,000 - 9\,000 = 6\,000\text{€}$. Il aurait fallu lui léguer 37 500 € pour qu'elle recueille 15 000 € après impôt.

Or, si vous désignez la Fondation Médéric Alzheimer en qualité de légataire universel, à charge pour lui de verser 15 000 € net de droits à votre amie, la Fondation devra payer 9 000 € de droits mais gardera pour ses actions 13 500 € ($37\,500 - 15\,000 - 9\,000$) et votre amie recevra bien 15 000 €.



À RETENIR

- Quelle que soit la forme de testament et la part de succession que vous entendez léguer, l'important est de formuler clairement l'identité de votre légataire.
- Votre testament est individuel, librement modifiable et révocable à tout moment. En cas de modification, n'oubliez pas de révoquer vos dispositions antérieures.
- Pour assurer sa conservation et sa révélation lors de votre décès, il est préférable que votre testament fasse l'objet d'une inscription par un notaire au fichier central des dernières volontés (coût moyen : 50 € hors frais conseils du notaire).

TÉMOIGNAGE

Mme B, âgée de 90 ans, veuve sans enfant a rédigé un testament en faveur de la Fondation

« Je souhaite léguer la totalité de mes biens à la Fondation Médéric Alzheimer pour éviter que d'autres familles subissent les mêmes souffrances.

J'ai accompagné ma mère, ma sœur et mon beau-père pendant plusieurs années, quelle horreur pour nous, les aidants, qui devons nous battre en permanence...

Je souhaite que ce legs serve à faire bouger la prise en charge pour une meilleure qualité de vie des malades et des aidants ».



LA DONATION

Vous pouvez, par le biais d'une donation, aider la Fondation Médéric Alzheimer qui, en sa qualité de Fondation reconnue d'utilité publique, est exonérée de toute taxation.

La donation est un acte notarié par lequel une personne (le donateur) se dessaisit gratuitement en faveur d'une autre (le donataire), de façon irrévocable et de son vivant, d'un bien. Elle doit faire l'objet d'une acceptation par le donataire.

L'importance de ce que vous pouvez donner varie en fonction du nombre et du lien de parenté avec vos ayants droit. Votre notaire sera à même de vous renseigner à ce sujet.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA DONATION

Une donation ne peut porter que sur des biens existants.

Elle peut être simple ou avec charge (par exemple, vous pouvez prévoir que la somme ou le bien donné devra être affecté à une action en particulier), voire comporter des clauses particulières telles que la réserve d'usufruit. Dans ce dernier cas, vous vous réservez le droit de jouir du bien et d'en percevoir les revenus votre vie durant.

À votre décès, la propriété entière de votre bien revient à la personne à laquelle vous avez donné antérieurement la nue-propriété.

LA DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

Cette forme de donation s'inscrit dans une double démarche de gratification d'une personne ou d'une fondation telle que la Fondation Médéric Alzheimer et de diminution de l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

D'une durée au moins égale à trois ans, conclue par acte notarié, elle porte idéalement sur des valeurs mobilières (de type obligations par exemple), voire sur des revenus locatifs. En effet, le gain obtenu par l'association de cette opération doit être important.

Enfin, si la gestion du bien donné peut-être confiée à un professionnel, c'est l'usufruitier qui garde le pouvoir de gestion des biens.

Pendant la durée de la donation, l'association désignée par vous profite des gains générés par vos placements. En contrepartie, la valeur de ce placement n'est plus imposable au titre de l'IFI.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe un autre dispositif législatif proche de la donation qui permet de transmettre une partie d'un héritage à une fondation reconnue d'utilité publique comme la FMA.

Il suffit pour cela, dans les six mois du décès d'une personne dont vous héritez, d'abandonner une part de ce qui vous revient à titre définitif et en pleine propriété. En contrepartie, la fraction donnée ne sera pas soumise aux droits de succession. Ce don doit être fait en numéraire (un immeuble doit être vendu par vos soins afin de donner sa valeur sous forme de liquidités). Un justificatif doit être joint à la déclaration de succession.

N.B. : le recours à l'acte de donation se justifie également lorsque vous désirez faire un don d'une somme d'argent importante par rapport à la valeur de votre patrimoine global. Parlez-en à votre notaire.



À RETENIR

- Une donation est irrévocable et toujours sans contrepartie.
- Il s'agit d'un acte notarié.
- Les frais d'acte peuvent être pris en charge par la Fondation Médéric Alzheimer.



L'ASSURANCE VIE

L'assurance vie est un contrat d'épargne et de transmission qui vous permet de constituer ou valoriser un capital à votre rythme. Les banques, assureurs et autres organismes financiers proposent différentes formules qui s'adaptent à vos besoins.

Tout contrat d'assurance vie comporte une clause vous permettant de désigner librement le ou les bénéficiaire(s) de votre capital en cas de décès. Pour cela, précisez à votre banque ou à votre assureur la part du capital que vous souhaitez réserver à la Fondation Médéric Alzheimer.

Vous pouvez le faire en mentionnant « Fondation Médéric Alzheimer – 5 rue des reculettes – 75013 Paris ».

Ainsi, la Fondation Médéric Alzheimer pourra simplement et efficacement bénéficier de vos économies, sans limitation de montant et sans aucune fiscalité.



À RETENIR

- La rédaction de la clause bénéficiaire doit être la plus claire possible,
- Le nom de la personne désignée ainsi que son adresse doivent être écrits de manière lisible et détaillée.



TÉMOIGNAGE

M. A, âgé de 78 ans

a désigné la Fondation comme bénéficiaire de son assurance de vie en précisant qu'il espérait ainsi aider à la promotion des sciences humaines et sociales en remerciement à l'aide reçue pendant toutes les années où sa femme était malade.



Pour toute question, contactez Viviane Montagne

 **montagne@med-alz.org**

 **07 86 05 97 70**

Fondation Médéric Alzheimer, 5, rue des Reculettes F-75013 Paris